



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC - SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le six novembre à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	28/10/2021
En exercice	15	Date de la séance	06/11/2021
Présents	13	Heure de la séance	9h30
Votants	15	Lieu de la séance	Salle Conseil Municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
CARRIE Geneviève	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
GUERIN Evelyne		Excusée	BEC Dominique
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice	X		
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
Cyril REBEL		Excusé	MALARET Stéphane

Secrétaire de séance : Frédéric LEON

N° 2021/21-0611 - DÉLIBÉRATION PORTANT L'ADHÉSION À LA DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

Monsieur le Maire expose que depuis le 1^o octobre 2018, tous les marchés publics dont le montant estimé est égal ou supérieur à 25 000 € HT doivent être publiés sur une plateforme en ligne.

Etant donné les projets communaux en cours et à venir, il convient d'adhérer à une plateforme en ligne permettant le respect de cette obligation réglementaire ;

L'Association des Marchés Publics d'Aquitaine a été créée en juillet 2008 par 3 membres fondateurs, la Région Aquitaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Floirac. Aujourd'hui, cette association compte 1695 membres (acheteurs publics).

Son objectif est de développer la coopération entre les acheteurs et simplifier l'achat public en mettant à disposition une plateforme de dématérialisation des Marchés Publics (demat-ampa.fr) et une centrale d'achats publics (capaqui.fr).

L'adhésion est fixée à 140 euros par année civile.



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 09/11/2021

Reçu en préfecture le 09/11/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 033-213305428-20211106-2021210611-DE

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'adhérer à l'AMPA à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Autorise monsieur le Maire à signer les documents utiles à cette adhésion ;
- Indique que les crédits budgétaires sont ouverts.

VOTE : **CONTRE 0** **ABSTENTION 0** **POUR 15**

Le Maire,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Vérac, le 9 novembre 2021

Pour copie conforme,
Le Maire,
Dominique BEC

